

DECRET N°75-17 du 24 Janvier 1975

portant nomination de Mr Basile ADJANO-HOUN, Inspecteur des Impôts, en qualité de Conseiller Technique du Ministre des Finances.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 novembre 1974 déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret n° 72-288 du 8 novembre 1972 fixant la composition des Cabinets Présidentiels et Ministériels, modifié par le Décret n° 73-4 du 8 janvier 1973 ;
VU le Décret n° 73-65 du 21 février 1973 fixant les rémunérations et les indemnités allouées aux membres des Cabinets du Président de la République du Président de la Cour Suprême et des Ministres,
VU le Décret n° 73-131 du 17 avril 1973 portant nomination des Conseillers techniques du Ministre de l'Economie et des Finances ;
Sur Proposition du Ministre des Finances ;

D E C R E T E :

Article 1er. Sont et demeurent abrogées en ce qui concerne Monsieur Justin ADANLE, les dispositions du décret n° 73-131 du 17 avril 1973 portant nomination des Conseillers techniques du Ministre de l'Economie et des Finances.

Article 2. Est nommé Conseiller Technique du Ministre des Finances :
M. Basile ADJANO-HOUN
Inspecteur des Impôts

Article 3. Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 24 Janvier 1975

par Le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Le Ministre des Finances,

Isidore AMOUSSOU

Intendant Militaire de 3^e classe

Lt-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - MF 6 - CS 6 - SGG 6 - Autres Ministères 13 - SPD 2 IAA 1
IGAA 1 - DCF 1 - DGF 1 - DGTCP 1 - DGI 1 - DCCT-IGF-CNI 3
DGDD1 1 - JORD 1 - Intéressé 1 - Gde Chanc. 1 DGP-DGAJL-INSAB 6
DB-Solde-DC 3